



# Le programme BCI



*Guide à lire  
attentivement avant de  
faire une démarche de  
candidature BCI*

## PARTICIPATION AU PROGRAMME DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE Échange avec le Québec





# BCI

Depuis **le 3 janvier 2014**, le **Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI)** a pris le relais de la CREPUQ. Le BCI regroupe l'ensemble des établissements universitaires québécois et continue de coordonner les Programmes d'Échanges d'Étudiants (PÉE) reposant sur des ententes conclues avec des établissements d'enseignement supérieur situés dans 25 pays.





# Qu'est ce que le programme BCI ?

Le Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) est un programme franco-qubécois **permettant de réaliser un séjour d'études d'un semestre ou d'un an dans une université québécoise.**

Il s'agit d'un programme **très exigeant**, pour lequel la sélection se fait à partir de vos résultats universitaires.

**Résultats universitaires : minimum 12/20 de moyenne générale depuis votre L1.**

**Pour les universités contingentées, il faut avoir une moyenne supérieure à 12/20.**

**Les meilleures candidatures seront retenues !**





# Conditions pour présenter une candidature

**Départ possible en L3, M1 ou M2** (sous réserve de trouver un programme d'études correspondant à vos études actuelles et plus particulièrement pour l'année N+1) :

- Répondre aux critères de nationalité suivants : tout étudiant régulièrement inscrit à la FdS de l'UM est éligible quelle que soit sa nationalité. Les étudiants étrangers (hors Europe) doivent avoir un titre de séjour en règle en France et dans le pays d'accueil durant toute la durée de la mobilité.
- Avoir un **dossier académique solide depuis le baccalauréat** (très bons résultats).
- Durée d'études possible : **un semestre** à une **année académique** dans un des établissements québécois membres du BCI selon exigences.
- **Frais de scolarité à régler** à l'établissement **d'origine**. Pas de frais de scolarité dans l'établissement d'accueil.
- Au retour à la FdS : **reconnaissance des crédits validés** dans l'établissement **d'accueil**.





## Je réfléchis à mon projet

- ➔ Mes résultats universitaires sont-ils suffisants ?
- ➔ Mon budget me permettra-t-il de partir ?





# Liste des universités partenaires

## *Établissements francophones :*

- Université Laval
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec à Outaouais (UQO)
- Université du Québec Abitibi-Témiscamingue (UQAT)





## Avant de candidater

Avant de choisir un établissement québécois, vous devez **impérativement** vous rendre sur le site : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca> et prendre connaissance des exigences requises pour chaque établissement. Vous devez consulter le site dans le courant du mois de décembre, car le site BCI est actualisé chaque année à cette période pour l'année N+1 :

- L'établissement accepte-t-il d'être placé en deuxième choix ?
- Est-il possible de postuler pour une année ou un seul semestre ? Attention au stage de master. **Les stages ne font pas partis du programme BCI.**
- Quelles sont les restrictions par domaine d'études spécifiques ?
- Quels sont les prérequis ?
- Mes notes sont-elles suffisantes ?





# Choix de l'université d'accueil

Identifier l'université d'accueil et le programme dans lequel vous êtes autorisés à suivre les cours :

- Vérifier le **contenu pédagogique** associé
- Rechercher **la correspondance** la plus fine possible avec votre formation à la FdS
- Tenir compte des exigences spécifiques à chaque université
- Bien comparer les **universités** et **leurs programmes**
- Veiller à la pertinence du **choix de l'établissement** par rapport à **votre cursus**







Vérifier la liste des programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec  
pour l'université de votre choix **AVANT DE CANDIDATER !**

➔ Les différentes étapes de recherche sur le site BCI :

1. Je vais sur le site BCI <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca>
2. Je vais sur « **étudiants internationaux** »
3. Je recherche **un établissement d'accueil**
4. Je consulte **les conditions d'admission**
5. Je vérifie si mon programme est en cohérence avec les cours de la FdS pour l'année N+1 : il faut aller dans « **liste des programmes d'études ouverts aux échanges** »
6. Je reporte **le code du programme ouvert et appose le titre du programme** sur le contrat pédagogique (programme en cohérence avec mon cursus à la FdS)





# Le contrat pédagogique



**Le contrat d'études demande beaucoup de recherche personnelle sur les sites web des universités partenaires (BCI) : vous devrez y consacrer du temps !**

**Si votre programme est fermé, en aucun cas vous ne pourrez candidater.**

**L'étudiant assume la responsabilité de bien avoir sélectionné les cours constituant son programme d'études. Il sera bien entendu ensuite validé ou non par le responsable pédagogique et coordinateur RI de votre département de la Faculté des Sciences.**





## Le choix des cours

➡ Votre responsable de formation de l'année N+1 devra approuver les cours que vous projetez de suivre dans l'établissement d'accueil présélectionné.

➡ Pour connaître les cours proposés par l'université d'accueil :  
Consultez la liste « **des programmes d'études ouverts aux étudiants ouverts aux échanges** » sur la page dédiée de chaque université, copiez le code du programme, rendez-vous sur le site internet officiel de l'université en question et collez le code dans le moteur de recherche sur le site de l'université afin de trouver les cours disponibles.

➡ Complétez le contrat pédagogique et soumettez-le à votre responsable de formation de l'année N+1 afin d'obtenir son accord.

➡ Le but n'est pas de trouver les mêmes cours que vous auriez pu suivre à la Faculté des Sciences mais de rester cohérent avec votre parcours en choisissant des cours dans votre domaine d'études.





# Système universitaire au Québec



*Une année universitaire française équivaut à 30 crédits canadiens, soit 15 crédits (québécois) par semestre (environ 5 cours)*





## Choix de l'université

Toutes les universités canadiennes refusent d'être placées en 2<sup>ème</sup> choix, ce qui revient pour vous à ne faire qu'un seul choix d'université !

*Pour plus d'informations, voir tableau page suivante*





# Précautions à prendre

Universités	1 <sup>er</sup> choix	Places limitées	Recommandations
Laval	X	2 dossiers UM	Les critères d'admission varient selon la formation choisie. Consulter le site pour connaître indications et restrictions de choix de cours.
Université de Sherbrooke	X	Oui	<b>Varie selon faculté &amp; programme, voir site</b> Consulter : Conditions d'admission spécifiques aux échanges étudiants par faculté ou programme.
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	X	1 dossier UM pour session d'automne	Consulter le site pour connaître indications et restrictions de choix de cours.
Université du Québec en Outaouais (UQO)	X	2 dossiers FdS pour 1 année	Les critères d'admission varient selon la formation choisie. Consulter le site pour connaître indications et restrictions de choix de cours.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	X	3 dossiers FdS pour 1 année	Les critères d'admission varient selon la formation choisie. Consulter le site pour connaître indications et restrictions de choix de cours.





## Important

Tous les ans, des étudiants dont le dossier a été présélectionné ne sont pas acceptés dans l'université québécoise de leur choix car ils n'ont pas vérifié si leur programme d'études était ouvert aux étudiants du programme BCI. L'étudiant assume la responsabilité de bien avoir sélectionné les cours constituant son programme d'études dans une université en croisant les informations des sites web des universités et du site BCI.





# Calendrier BCI

➡ **Session d'automne : fin août à fin décembre**

➡ **Session d'hiver : début janvier à fin avril**

➡ **Année universitaire complète : fin août à fin avril**







## Précautions

- **Avoir l'aval** du professeur FdS à **chaque étape** du contrat pédagogique et de votre correspondant RI du département
- Séjour de **stage non éligible**
- Demander un **permis d'études** et non un permis de travail
- **Vous ne pourrez pas partir à l'étranger si vous n'avez pas validé votre année en cours**
- S'assurer d'avoir reçu un **avis favorable des 2 universités avant de partir à l'étranger** (attendre votre lettre d'acceptation de l'université partenaire avant de prévoir un départ)
- **Pensez à finaliser votre inscription administrative à la FdS avant votre départ à l'étranger**
- **Aucun retard possible à l'arrivée**





## Ma candidature est retenue

Je m'occupe **sans plus attendre** des formalités administratives d'entrée dans le pays (CAQ, permis d'études, AVE, passeport, etc.) : toutes les informations sont sur le site <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca>





# Régime sécurité sociale

## Régime sécurité sociale

Pour obtenir la carte d'assurance-maladie du Québec (RAMQ), **l'étudiant français** qui participe à un échange interuniversitaire doit en faire la demande **auprès de la CPAM** en joignant une copie du **formulaire SE 401-Q-106** et du certificat d'acceptation du Québec pour études (CAQ)

Lien du **formulaire SE 401-Q-106** :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/2516>





## Financement de votre séjour au Québec

- Aucune aide financière n'est accordée par des organismes québécois aux étudiants étrangers qui participent aux programmes d'échanges d'étudiants BCI.
- Il est possible que votre établissement d'attache dispose de moyens financiers pour soutenir votre projet. Le Pôle des Relations Internationales vous fournira toute l'assistance nécessaire à ce sujet.
- Afin de couvrir vos frais de séjour et les dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.), il faut prévoir environ 14 349\$ CAN par année (environ 9 800 €). Ce montant exclut les frais de transport vers le Québec. Le budget mensuel d'un étudiant se situe entre 900 et 1200\$ CAN , soit environ entre 615 et 820 € tout compris (logement, nourriture, dépenses personnelles et transport en commun).





# Financement de votre séjour au Québec

## Budget à prévoir (à titre indicatif)

### ➤ Avant votre départ

Coûts à assumer pour les démarches officielles :

- pour le Certificat d'Acceptation du Québec, au 1er janvier 2023 : 124 \$ canadien = 85 € environ
- pour le permis d'études : 150 \$ canadien = 102 € environ
- AVE (autorisation de voyage électronique) : 7 \$ CAN = 4,80 € environ

### ➤ Durant votre séjour au Québec

Certaines universités vous demanderont de payer des frais pour accéder à leurs bibliothèques.

**Vous devrez également prévoir un budget pour le logement, nourriture, transport, etc.**





## Financement de votre séjour au Québec

### Remarque sur la capacité financière exigée par les autorités de l'immigration :

Pour obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes pour couvrir notamment les frais d'installation et les frais de subsistance pour toute la durée de votre séjour.

Des justificatifs de ressources seront demandés au moment de la demande de visa (notification de bourse, épargnes, etc.).





# Vous voulez candidater ?

Vous êtes intéressé(e)s par le programme BCI pour un semestre d'études ou deux :

▶ Dossier de présélection disponible sur le site de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier

▶ [Dépôt du dossier de présélection](#) pour une candidature **en 2024/2025** **avant le 29 janvier 2024** au Pôle des Relations Internationales de la Faculté des Sciences, Bâtiment 36. Si vous envisagez une mobilité au second semestre, le dossier de pré-sélection doit aussi être déposé avant la date indiquée ci-dessus.

Votre contact :

Mme Laura STEVANIN

**Chargée de la mobilité internationale sortante  
de la Faculté des Sciences**

Mail : [fds.partir.international@umontpellier.fr](mailto:fds.partir.international@umontpellier.fr)

*Attention ! Vous n'avez pas à vous inscrire sur le site du BCI. Vous devez constituer un dossier auprès de la FdS. La FdS doit procéder à une première sélection des dossiers en interne. Si vous êtes présélectionné par la FdS, vous serez informé(e) par email et un code vous sera envoyé pour compléter un « formulaire de demande de participation ».*

